

La problématique de l'eau potable dans les petites collectivités

Didier Bicchi, urb.
Caroline Robert, M.Sc.
Diane Myrand, ing., M.Sc.

Direction du milieu municipal
Ministère de l'environnement

Le 2 décembre 2003

Plan de présentation

- ◆ **Cadre réglementaire applicable et partage des responsabilités**
- ◆ **Situation québécoise d'approvisionnement en eau potable**
- ◆ **Défis d'application de la réglementation en milieu rural**
- ◆ **Perspectives**

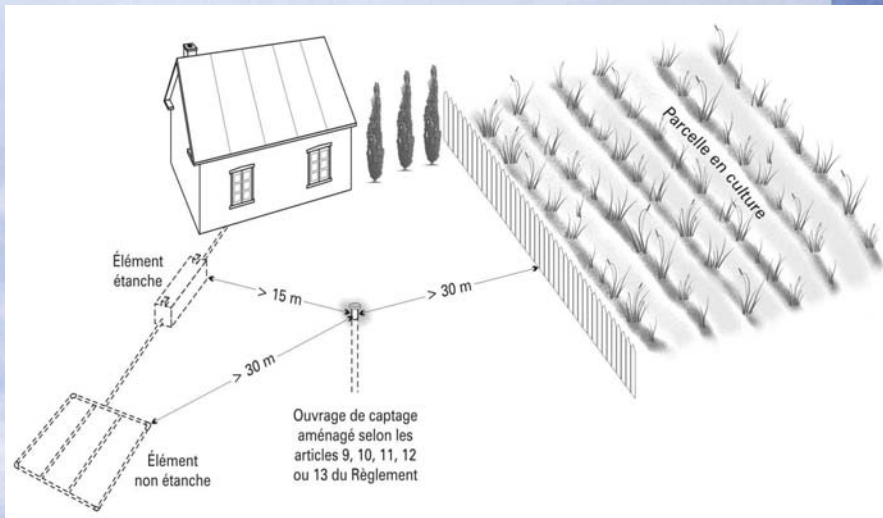
Cadre réglementaire applicable

- ◆ **Réglementation touchant l'approvisionnement en eau:**
 - *Règlement sur le captage des eaux souterraines*
 - *Règlement sur la qualité de l'eau potable*
- ◆ **Réglementation touchant le traitement des eaux usées:**
 - *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*
 - *Article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*

Objectifs du Règlement sur le captage des eaux souterraines

- ◆ **Favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine en imposant:**
 - des normes de construction
 - la détermination des aires de protection
 - l'encadrement des activités agricoles
- ◆ **Régir le captage des eaux souterraines de façon à prévenir les conflits d'usage ainsi que les atteintes à l'environnement**
 - Autorisation du ministre

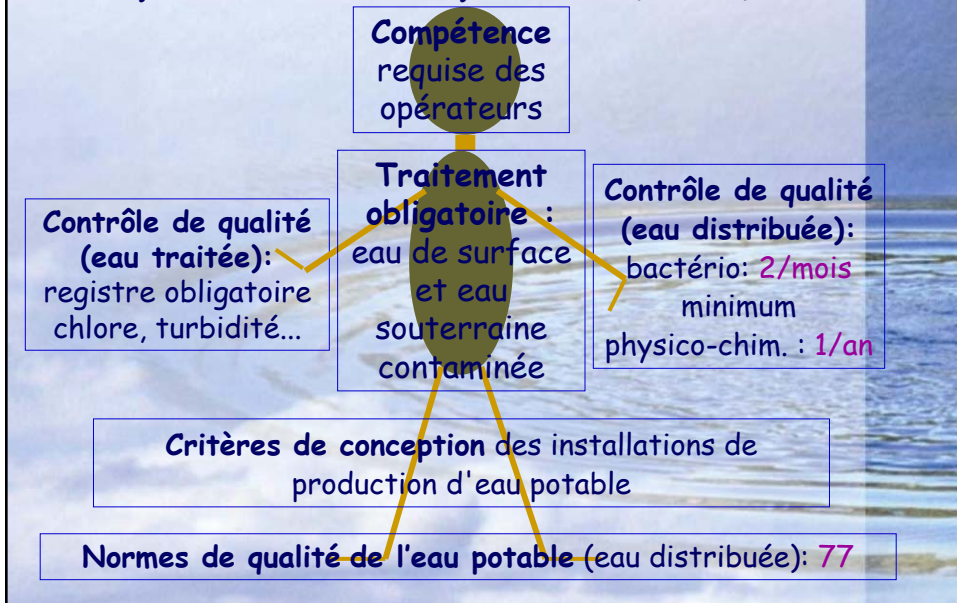
Exemple d'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines (suite)



Objectif du Règlement sur la qualité de l'eau potable

- ♦ **Mieux protéger la santé publique en :**
 - Mettant à jour les normes de qualité;
 - Permettant un meilleur contrôle de la qualité de l'eau;
 - Assurant l'amélioration de la qualité de l'eau par l'obligation de traitements minimaux et l'emploi d'opérateurs qualifiés.

Principaux axes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (suite)



Partage de responsabilités dans les réglementations

- ♦ Le propriétaire de l'ouvrage de captage ou l'exploitant du système de production et de distribution d'eau potable a notamment la responsabilité de:
 - S'assurer de respecter les exigences relatives à la construction et à l'entretien des ouvrages
 - S'assurer que l'eau mise à la disposition des consommateurs répond aux normes de qualité

Partage de responsabilité dans les réglementations (suite)

- ♦ **Le ministère de l'Environnement a notamment la responsabilité :**
 - D'assurer l'interprétation et l'application de la réglementation
 - D'assurer la diffusion, auprès des clientèles visées, de l'information pertinente à l'application de la réglementation (outils de mise en œuvre)
 - De réviser et de tenir à jour les exigences réglementaires.

Partage de responsabilité dans les réglementations (suite)

- ♦ **Dans le cadre du RCES, la municipalité a notamment la responsabilité :**
 - D'émettre un permis pour l'aménagement de tout ouvrage de captage individuel situé sur son territoire, après s'être assurée que la localisation proposée respecte les normes de localisation prévues au Règlement.
 - Assurer un rôle d'informateur et de conseiller auprès des propriétaires de résidences isolées.

Outils d'information sur la réglementation en vigueur

Règlement sur le captage de l'eau souterraine:

- ♦ **Brochures et dépliants:**
 - *Le PUIT*
 - *Règlement sur le captage des eaux souterraines en bref*
 - *La qualité de l'eau de mon puits*
- ♦ **Guides:**
 - *Guide technique - Captage des eaux souterraines et traitement des eaux usées des résidences isolées*
 - *Guide de détermination d'aires d'alimentation et de protection de captages d'eau souterraine*

<http://www.menv.gouv.qc.ca>

Québec 
Ministère
de l'Environnement

Outils d'information sur la réglementation en vigueur (suite)

Règlement sur la qualité de l'eau potable:

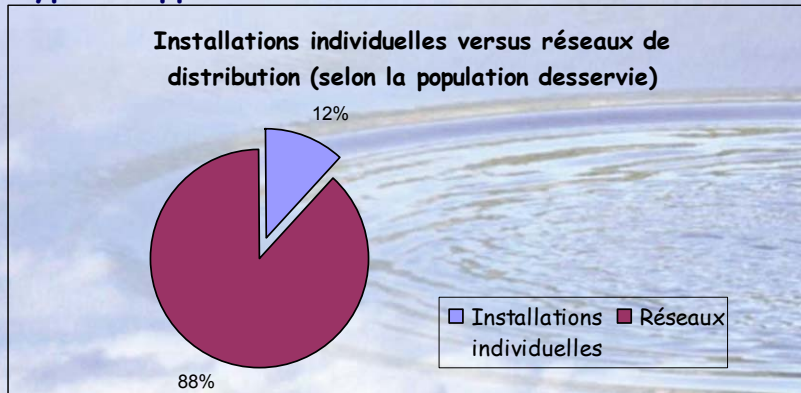
- ♦ **Brochures et dépliants:**
 - *Règlement sur la qualité de l'eau potable en bref*
- ♦ **Guides:**
 - *Guide de conception des installations de production d'eau potable*
 - *Procédure de mise aux normes des installations de production et des systèmes de distribution*
 - *Contenu des demandes d'autorisation pour les projets d'installations de production d'eau potable*
 - *Guide destiné aux établissements touristiques*

<http://www.menv.gouv.qc.ca>

Québec 
Ministère
de l'Environnement

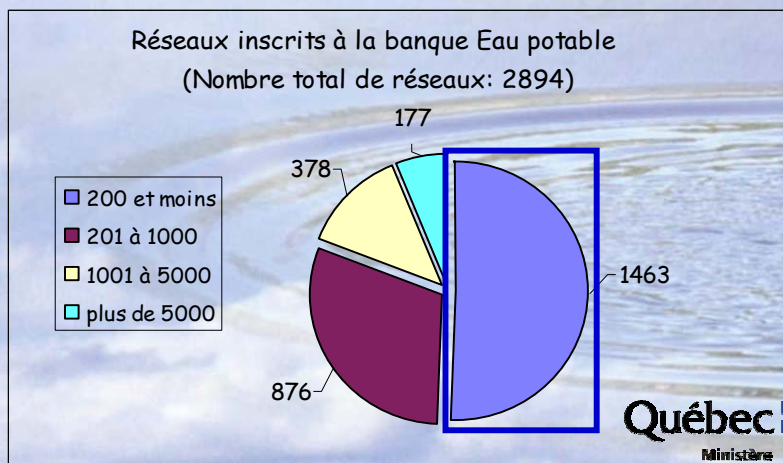
Situation québécoise pour l'approvisionnement en eau potable

Types d'approvisionnement en eau



Situation québécoise pour l'approvisionnement en eau potable (suite)

Réseaux de distribution selon leur taille



Défis d'application de la réglementation en milieu rural

- ◆ **Diffusion de l'information sur la réglementation:**
 - Rejoindre et sensibiliser l'ensemble des intervenants concernés à leurs obligations (ex. propriétaires de très petits réseaux de distribution d'eau potable)
 - Concertation des différents intervenants concernés pour assurer l'application de la réglementation (ex. identification des ouvrages de captage afin de restreindre les activités agricoles à proximité)

Défis d'application de la réglementation en milieu rural (suite)

- ◆ **Assurer le respect des exigences réglementaires:**
 - *Règlement sur la qualité de l'eau potable:*
 - Fréquences d'échantillonnage et paramètres
 - Exigence de mise aux normes des installations de traitement
 - Exigence de compétence des opérateurs
 - *Règlement sur le captage des eaux souterraines:*
 - Détermination des aires d'alimentation et de protection selon l'échéance prévue (juin 2006)
 - Application des dispositions à l'intérieur des aires de protection déterminées

Défis d'application de la réglementation en milieu rural (suite)

- ◆ **Concilier les différents usages du territoire:**
 - Contraintes ajoutées à l'exercice des activités agricoles à proximité des installations existantes (ex. interdiction d'épandage de déjections animales à moins de 100 mètres d'un puits desservant une collectivité)
 - Établissement de nouveaux captages en zone agricole
 - Maintien de la quantité et de qualité de l'eau de surface pour l'approvisionnement d'installations de traitement desservant des réseaux

Perspectives

- ◆ Poursuite de la production et de la diffusion d'outils et sensibilisation des intervenants concernés face à la réglementation existante et à leurs obligations respectives
- ◆ Assurer l'application de la réglementation et sa mise à jour périodique, tout en maintenant la cohérence globale
- ◆ Réflexion globale sur la priorisation de la ressource agricole versus la ressource en eau en milieu rural